

Directives

Film

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à des films documentaires produits par des professionnel-le-s, dans les phases de développement du projet, de production et de postproduction. Les films doivent traiter un thème suisse ou présenter un lien fort avec la Suisse en termes de contenu. Le thème retenu doit être d'intérêt général et s'adresser à un vaste public. L'exploitation primaire doit avoir lieu en Suisse (cinémas, TV, festival, en ligne). Par ailleurs, la fondation soutient des projets d'infrastructure en Suisse.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la réalisation du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Films, y compris d'animation, à contenu documentaire
- Festivals sélectionnés en Suisse, qui ont un rayonnement suprarégional
- Diffusion
- Infrastructure des cinémas sans vocation commerciale

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Films de fiction
- Films d'animation à contenu fictionnel
- Festivals thématiques et festivals axés sur des films étrangers
- Revues, périodiques
- Travaux de diplôme, thèses
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, événements de bienfaisance
- Concours, prix
- Bourses d'études (sauf en collaboration avec la Fondation suisse d'études)
- Frais de voyage, de séjour, de formation, de subsistance, résidences
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés